

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2016

Le quatorze septembre deux mil seize, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie PAULET, première adjointe, en l'absence de Monsieur Gilles SELLIER, maire.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PAULET, Mme Odile DESMONTIER, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE, M. Richard RENAULT, Mme Céline DEHAN, Mme Line COTTIN.

Excusés : M. Gilles SELLIER (a donné procuration à Mme Anne-Marie PAULET), Mme Amandine GATEL (a donné procuration à Mme Céline DEHAN), M. Maxim AMPE (a donné procuration à M. Jacques-André LANOIZELET), Mme Bernadette MOREL, M. Thomas MASSET, Mme Virginie DUMANGE (a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE), M. Philippe COFFIN (a donné procuration à M. Roger PIERRE), Mme Catherine ASSEMAT (a donné procuration à M. Sylvain LECHAUVE), M. Stéphane CARIOU.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

En l'absence du quorum à la réunion du conseil municipal du 08 septembre 2016, en application du code général des collectivités territoriales, en particulier son article L2121-17, le conseil municipal siège réglementairement le 14 septembre 2016.

Mme Anne marie PAULET fait lecture d'une lettre ouverte concernant l'attentat de Nice du 14 juillet dernier, 85 victimes, hommage rendu avec évocation des précédents attentats (Charlie HEBDO, Hyper-cacher, le Bataclan, 3 policiers, le Prêtre). Une minute de silence debout est respectée.

La parole est donnée au public :

- Exposé du projet « Ecopole » de centre d'enfouissement de déchets dans le Bois du Roi, en exposant les arguments techniques qui opposent l'association Valois Environnement soucieux de préserver la nature. (43 hectares concernés à 4 km à vol d'oiseaux de Nanteuil le Haudouin).
- Demande relative aux conditions d'attribution des logements sur la commune de Nanteuil le Haudouin.
- Des félicitations sont données aux agents du service technique pour leur travail.
- Un membre du public demande des précisions sur le PLU, précédemment approuvé par le conseil municipal et sur la procédure de droit de préemption.
- Fête patronale : les intéressés (bus écoles, ramassage des ordures ménagères...) n'ont pas été avisés des déviations mises en place.
- Des précisions sont demandées sur l'état de santé de Monsieur le maire.

La parole est donnée à l'opposition (à 18 heures 55) :

- Mme Line COTTIN fait une déclaration portant sur l'organisation et la gestion communale, absence de transparence des élus majoritaires et des affaires communales, et en particulier sur la réunion du 08 septembre, levée faute du quorum nécessaire.
- M. Roger PIERRE demande des précisions sur les embauches de contrats CAE CUI, non autorisées par le conseil municipal ainsi que les entreprises retenues pour des besoins techniques.
- M. Roger PIERRE demande des précisions sur l'ouverture de nouveaux commerces.
- Il demande des précisions sur l'organisation des votes à « bulletin secret ».
- M. Roger PIERRE demande des précisions sur l'avancement du dossier travaux de voirie VC6 (entre Silly le Long et Nanteuil le Haudouin).
- Il est demandé une mise à jour du site internet de la commune en particulier sur les adresses des élus.
- M. Roger PIERRE demande des précisions sur le droit de place des commerçants ambulants.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur l'avancement du dossier de création de la nouvelle école, en regrettant que les élus du conseil municipal n'aient pas eu connaissance de la lettre de la DDEN, relative à l'installation d'une extension des bâtiments au parc des écoles. Il est regretté que les comptes rendus des conseils municipaux soient succincts et ne portent pas sur les réponses faites en cours de séance.
- M. Sylvain LECHAUVE se fait le rapporteur de Mme Catherine ASSEMAT qui demande l'organisation d'une commission d'urbanisme. Elle demande d'autre part l'avancement du dossier et la position de M. le maire relative au projet « fibre optique, Oise très haut débit » à Nanteuil le Haudouin.

Mme la Présidente procède à l'appel nominatif des présents et ouvre la séance du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1/ Le compte rendu du 12 juillet 2016 est approuvé à la majorité des élus (5 voix contre : Mme Catherine ASSEMAT, Mme Line COTTIN, M. Philippe COFFIN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE)

2/ Modification du règlement du marché de Noël :

Sur présentation de M. Claude DRANCY, la commune de Nanteuil le Haudouin a décidé d'organiser comme les années précédentes le marché de Noël 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, donne un avis favorable à l'unanimité des présents sur les modifications du règlement, en particulier sur le changement des horaires de la manifestation.

3/ Approbation de la modification de la convention « Ciné Rural » :

Le point est ajourné afin d'obtenir des précisions sur la convention. Il est demandé que l'administrateur de la commune de Nanteuil le Haudouin soit désigné officiellement.

M. Sylvain LECHAUVE se retire de la séance de 19 heures 32 à 19 heures 37.

4/ Proposition de modification statutaire de l'ADTO :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, adopte à la majorité des élus (5 voix contre : Mme Catherine ASSEMAT, Mme Line COTTIN, M. Philippe COFFIN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE), la proposition de modification statutaire.

5/ Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60), proposition de modification statutaire :

A l'unanimité des présents le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, approuve les modifications statutaires proposées par le conseil d'administration du comité syndical en date du 27 juin 2016 lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Il est demandé de renouveler le représentant suppléant auprès du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

6/ Délégation de service Public, fourrière automobile :

Sur présentation de M. Abdelhafid MEZOUAGHI à l'unanimité des présents, le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, se prononce favorablement pour engager la procédure de délégation de service public, prévue au Code des Collectivités territoriales et autorise M. le Maire à lancer la procédure administrative.

7/ Conventions Centre Social Rural (CSR) sur les activités , accueils collectifs de mineurs (hors NAP) 2016, pilotage, Relais Assistantes Maternelles, versement reliquat 2015 (remplacement du personnel) :

Madame Odile DESMONTIER expose le travail fait en concertation entre le CSR, la Trésorerie et les services municipaux pour l'élaboration des conventions. Mme Anne-Marie PAULET, Présidente lève la séance à 19 heures 45 pour donner la parole à M. Luc VILLEMANT, directeur du CSR lui permettant de donner des précisions sur les conventions qui fixent les principales conditions d'organisation, de financement et de partenariat aux membres du conseil municipal.

Mme Anne Marie PAULET reprend la séance à 19 heures 55. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte de voter chaque convention proposée individuellement.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, autorise Monsieur le Maire à signer une convention qui fixe les principales conditions d'organisation le financement et le partenariat entre la commune signataire et le CSR pour l'accès pour les habitants de la commune aux activités et services proposés par les Accueils Collectif de Mineurs selon les modalités définies dans le cadre de son agrément. Le règlement de la subvention, établie en 2016 pour un montant de 95 100 euros fera l'objet d'une facture par trimestre.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, est invité d'autre part à signer une convention sur l'exercice 2016 pour l'ensemble des frais de personnel et de gestion venant en sus de celui de la commune qui collabore pour l'Animation Globale. Le règlement de la subvention, établie en 2016, pour un montant de 2000.00 euros fera l'objet d'une facture / trimestre.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, autorise M. le Maire à signer une convention sur l'exercice 2016, pour l'organisation du Relais Assistantes Maternelles, pour un montant de 7 500.00 euros.

A l'unanimité le conseil municipal se prononce après en avoir délibéré, par vote à main levée, pour le versement de la somme de 27 800 euros pour le remplacement du personnel mis à disposition sur l'exercice 2015 (déduction faite des versements précédents).

8/ Assurance MACIF, dépassement de franchise, suite à sinistre :

Sur présentation de Mme Anne Marie PAULET, Présidente, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, par vote à main levée, le remboursement de la franchise d'un montant de 247.89 euros suite à la demande de la société d'assurances MACIF Gâtinais Champagne du mandant qui estime que la commune de Nanteuil le Haudouin doit supporter 100% des dommages suite à un sinistre, sur le fondement de l'article 1384al 1 du Code Civil.

9/ Médiathèque, gestion et maintenance « tout en un » du logiciel de la médiathèque :

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité des présents (1 voix Contre Mme Catherine ASSEMAT, 2 abstentions Mme Line COTTIN, M. Sylvain LECHAUVE) :

cette proposition ne comporte aucun investissement :
Maintenance hébergement et sauvegarde inclus pour 990.00 euros TTC.
Journée de formation 1 200.00 euros TTC (pour deux agents).
Récupération des données 1 200.00 euros.

10/ Mise en place d'un droit de préemption urbain sur le plan Local d'urbanisme (PLU) approuvé le 12 juillet 2015 :

Sur présentation de M. Frédéric BUCKNER, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité des présents (5 voix contre : Mme Catherine ASSÉMAT, Mme Line COTTIN, M. Philippe COFFIN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE),

- D'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation future (zone AU) du PLU, approuvé le 12 juillet 2016.
- De représenter graphiquement les secteurs concernés sur le P.L.U.
- D'assurer la publicité ainsi que la notification de la délibération proposée conformément au Code de l'Urbanisme.

11/ Motion d'intention contre le projet d'installation de stockage de déchets sur les communes de Pèroy-les-Gombries et d'Ormoy-Villers :

Sur présentation de Madame Anne Marie PAULET, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité des présents le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, décide d'émettre un avis défavorable à la création du projet d'installation de stockage de déchets sur les communes de Péroy-les-Gombries et d'Ormoy Villers, porté par la société Bois du Roy paysage et décide d'adopter la motion suivante :

Considérant :

Que ce projet impacte une zone NATURA 2000 et un espace naturel sensible (ENS),
Que cette zone est un réservoir de biodiversité avec des espèces (faune et flore) rares et protégées, répertoriée en zones de protection ZNIEFF et ZICO,

- Que cette zone est dans un bio corridor d'importance nationale,
- Que le projet d'enfouissement de déchets est situé au cœur du bassin d'alimentation de captages du Syndicat des Eaux d'Auger-Saint-Vincent qui alimente en eau potable 13 communes,
- Que le Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent est le seul qui alimente la commune de Crépy en Valois en eau potable,
- Que le bassin d'alimentation d'Auger-Saint-Vincent est le premier Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) bio de la Région hauts de France,
- Que le projet d'enfouissement de déchets est situé à proximité immédiate de l'entrée ouest de la voie verte de la CCPV (Communauté de Communes du Pays de Valois) reliant Ormoy-Villers à Mareuil sur Ourcq.

Vus

- L'avis formulé par la CCPV, dans le cadre de l'examen conjoint du dossier par l'ensemble des personnes publiques associées en date du 10 janvier 2012,

- « Contrairement à l'exposé de la note de présentation du projet de révision du PLU d'Ormoy Villers (pages 10 et 11), la compatibilité du projet d'écopôle du Bois du Roi : Centre de traitement et de valorisation des matériaux incluant un Centre d'Enfouissement technique (CET) avec le SCOT ne nous paraît pas évidente »,
- Le courrier de Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie du développement Durable et de l'Energie, en date du 01 février 2016 qui précise : « le projet porté par la société Bois du Roi Paysagé consiste en la création d'une installation de stockage de déchets de construction et de déchets ménagers ».

Considérant le souhait des élus de Nanteuil le Haudouin de défendre les intérêts et la qualité de vie des habitants des communes du bassin de vie.

Les membres élus de l'opposition suggèrent que l'ensemble des élus signent la délibération relative à la motion.

Sans autre question, Mme Anne-Marie PAULET, présidente lève la séance à 20 heures 45.

Hors séance, Madame Anne-Marie PAULET signale de ne pas prêter attention à la fausse rumeur publique signalant l'annulation des classes vertes organisées par l'école Chevance Bertin.

En l'absence du Maire,
La Première adjointe,

Anne Marie PAULET